



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux*

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
 - a) Réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives :
 - i) Thème prioritaire : résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles;
 - ii) Thème de l'évaluation : accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent;
 - b) Questions nouvelles, tendances et approches novatrices des problèmes ayant des répercussions négatives sur la situation des femmes ou sur l'égalité des sexes : accès des femmes aux ressources productives;
 - c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes, situations et questions de programme.

* Le projet d'organisation des travaux sera publié sous la cote [E/CN.6/2014/1/Add.1](#).



4. Communications relatives à la condition de la femme.
5. Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social.
6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-huitième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

En application de l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social et conformément à la résolution [1987/21](#) et à la décision [2002/234](#) du Conseil, la Commission de la condition de la femme a, à la 1^{re} séance de sa cinquante-huitième session, le 15 mars 2013, élu par acclamation Neli Shiolashvili (Géorgie) Vice-Présidente pour la cinquante-huitième session et Christine Loew (Suisse) Vice-Présidente pour les cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions.

À sa 2^e séance, le 10 mars 2014, la Commission sera invitée à élire Libran Cabactulan (Philippines), nommé par les États d'Asie et du Pacifique, Président pour la cinquante-huitième session et Mohamed Elbahi (Soudan), nommé par les États d'Afrique, et Carlos Enrique Garcia González (El Salvador), nommé par les États d'Amérique latine et des Caraïbes, Vice-Présidents pour les cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions, et de désigner l'un des vice-présidents vice-président/rapporteur de la Commission.

Conformément à la résolution [2009/16](#) du Conseil économique et social, la Commission désigne cinq membres qui siégeront au Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme, créé par la résolution [1983/27](#) du Conseil, pour un mandat de deux ans. À la 1^{re} séance de sa cinquante-huitième session, elle a nommé Bernadette Ntaba-Kadyamusuma (Zimbabwe) pour les États d'Afrique, Galina Khvan (Fédération de Russie) pour les États d'Europe orientale et Noa Furman (Israël) pour les États d'Europe occidentale et autres États, membres du Groupe de travail pour ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions de la Commission.

À sa 2^e séance, le 10 mars 2014, la Commission devra nommer les autres membres du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'article 7 du Règlement intérieur dispose qu'au début de chaque session, la Commission arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Le Conseil économique et social a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-huitième session de la Commission dans sa décision [2013/233](#).

Les préparatifs de la cinquante-huitième session de la Commission ont été menés conformément aux conclusions concertées parues sous la cote 1996/1, relatives aux méthodes de travail, et aux résolutions 2006/9 et 2009/15 du Conseil. Le Bureau de la Commission a tenu plusieurs réunions, séances d'information et consultations avec les délégations pour examiner l'organisation et les méthodes de travail de la session.

Conformément à la pratique établie, les déclarations faites par les délégations des membres et des observateurs pendant le débat général seront limitées à cinq minutes, et les déclarations faites au nom de groupes de délégations à 10 minutes. Il est par ailleurs recommandé que des organisations non gouvernementales participent au débat général et au débat thématique, compte tenu de la nécessité de respecter l'équilibre géographique.

- 3. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »**
- a) Réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Table ronde de haut niveau

Dans sa résolution 2006/9, le Conseil économique et social a décidé que la table ronde annuelle interactive de haut niveau porterait principalement sur les expériences faites, les enseignements tirés et les pratiques ayant fait leurs preuves, notamment sur les résultats obtenus accompagnés, le cas échéant, de données complémentaires concernant le respect des engagements précédemment pris s'agissant du thème prioritaire.

La table ronde de haut niveau portera principalement sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles.

Documentation

Guide de discussion pour la table ronde de haut niveau portant sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles (E/CN.6/2014/5)

Thème prioritaire

Dans sa résolution 2009/15, le Conseil économique et social a approuvé la proposition concernant l'organisation et les méthodes de travail de la Commission. En conséquence, à sa cinquante-huitième session, la Commission examinera les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles.

Thème de l'évaluation

Conformément à la résolution 2009/15 du Conseil économique et social, la Commission évaluera la suite donnée aux conclusions concertées issues de la cinquante-cinquième session sur l'accès et la participation des femmes et des filles à

l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles ([E/CN.6/2014/3](#))

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes lors de la conception, de l'application et de l'évaluation des politiques et des programmes nationaux, l'accent étant mis sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles ([E/CN.6/2014/4](#))

b) Questions nouvelles, tendances et approches novatrices des problèmes ayant des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité des sexes : accès des femmes aux ressources productives

Dans sa résolution 2006/9, le Conseil économique et social a prié le Bureau de choisir pour examen par la Commission, avant chaque session, en consultation avec l'ensemble des États, par l'intermédiaire de leurs groupes régionaux, et en tenant compte de l'évolution de la situation aux niveaux mondial et régional ainsi que des activités prévues par le système des Nations Unies, une question d'actualité faisant apparaître la nécessité d'accorder une attention accrue à la problématique hommes-femmes.

À l'issue de consultations, le Bureau a décidé que la Commission tiendrait un débat d'experts sur la question de l'accès des femmes aux ressources productives.

c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes, situations et questions de programme

Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 67 de la résolution [64/289](#) de l'Assemblée générale, la Commission sera saisie du rapport du Chef de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur les aspects normatifs de l'activité de l'Entité et sur la suite donnée aux orientations générales arrêtées par la Commission.

Situation des Palestiniennes et aide à leur apporter

Dans sa résolution [2013/17](#), relative à la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter, le Conseil économique et social a prié la Commission de la condition de la femme de continuer à assurer un suivi et à prendre des décisions concernant la mise en œuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, notamment le paragraphe 260, portant sur les femmes et les enfants palestiniens, du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il a également prié le Secrétaire général de garder la question à l'examen, d'aider les Palestiniennes par tous les moyens possibles et de présenter à la Commission de la condition de la

femme, à sa cinquante-huitième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution qui rend compte des informations communiquées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

Violence à l'égard des femmes

Dans sa résolution 50/166 relative au rôle du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (devenu ONU-Femmes) dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'Assemblée générale a prié le Fonds de présenter dans ses rapports périodiques des informations sur la constitution d'un fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les mesures nationales, régionales et internationales visant à faire disparaître la violence à l'égard des femmes, et de communiquer ces informations à la Commission de la condition de la femme.

Libération des femmes et des enfants pris en otage lors de conflits armés, y compris de ceux qui sont emprisonnés ultérieurement

Dans sa résolution 56/1, la Commission a prié le Secrétaire général de lui soumettre, à sa cinquante-huitième session, un rapport sur l'application de ladite résolution qui contienne notamment des recommandations pratiques et tienne compte des éléments d'information fournis par les États et les organisations internationales compétentes.

Égalité des sexes et autonomisation de la femme dans le contexte des catastrophes naturelles

Dans sa résolution 56/2, la Commission de la condition de la femme a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-huitième session de la mise en œuvre de ladite résolution, en faisant des suggestions sur la façon dont la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme dans le contexte des catastrophes naturelles pouvait continuer d'être prise en compte dans le cadre des mécanismes des Nations Unies existants.

Éliminer la mortalité et la morbidité maternelles grâce au renforcement du pouvoir d'action des femmes

Dans sa résolution 56/3, la Commission de la condition de la femme a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-huitième session un rapport sur les mesures prises pour consolider les liens entre les programmes, initiatives et activités menés par le système des Nations Unies pour favoriser l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles, la protection de tous leurs droits fondamentaux et l'élimination de la mortalité et de la morbidité maternelles évitables.

Les femmes et les filles face au VIH et au sida

Dans sa résolution 56/5, la Commission a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport sur la situation des femmes et des filles face au VIH et au sida, en mettant l'accent sur les mesures supplémentaires prises en faveur des femmes et des filles dans la lutte contre le VIH et le sida conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, aux Déclarations politiques de 2006 et 2011 sur le VIH/sida et à la

Déclaration d'engagement de 2011 sur le VIH et le sida et en s'appuyant sur les éléments d'information fournis par les États Membres et le système des Nations Unies.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sont transmis à la Commission de la condition de la femme pour information. Celle-ci sera saisie des rapports du Comité sur les travaux de ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions (A/68/38), et d'une note du Secrétariat transmettant les résultats des cinquante-quatrième, cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions du Comité.

Efficacité des méthodes de travail de la Commission

Conformément à la résolution 2013/18 du Conseil économique et social, la Commission examinera l'efficacité de ses méthodes de travail, que le Conseil a adoptées dans sa résolution 2006/9 et confirmées dans sa résolution 2009/15, afin d'améliorer encore la portée de ses travaux.

Questions relatives au programme

La Commission sera saisie d'une note du Secrétaire général sur l'élaboration du cadre stratégique pour la période 2016-2017. Elle est invitée à examiner le volet du projet de plan-programme biennal se rapportant à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à transmettre ses observations au Secrétaire général. Le projet de plan-programme biennal, modifié selon qu'il conviendra, sera présenté au Comité du programme et de la coordination à sa session de juin 2014. Les recommandations du Comité seront transmises à l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, au cours de laquelle sera examiné le projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017.

Documentation

Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à la Commission de la condition de la femme (E/CN.6/2014/2)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter (E/CN.6/2014/6)

Rapport du Secrétaire général sur la libération des femmes et des enfants pris en otage lors de conflits armés, y compris de ceux qui sont emprisonnés ultérieurement (E/CN.6/2014/7)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes (A/HRC/26/17-E/CN.6/2014/8)

Rapport du Secrétaire général sur l'élimination de la mortalité et de la morbidité maternelles grâce au renforcement du pouvoir d'action des femmes (E/CN.6/2014/11)

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et les filles face au VIH et au sida (E/CN.6/2014/12)

Rapport du Secrétaire général sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme dans le contexte des catastrophes naturelles (E/CN.6/2014/13)

Rapport du Secrétaire général sur les moyens d'améliorer encore la portée des travaux de la Commission de la condition de la femme (E/CN.6/2014/14)

Note du Secrétaire général sur l'élaboration du cadre stratégique pour la période 2016-2017 (E/CN.6/2014/CRP.2)

Documents transmis pour information

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions (A/68/38)

Note du Secrétariat transmettant les résultats des cinquante-quatrième, cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (E/CN.6/2014/CRP.1)

4. Communications relatives à la condition de la femme

Par sa résolution 76 (V), le Conseil économique et social a établi la procédure selon laquelle la Commission recevrait et examinerait les communications concernant la condition de la femme. Par sa résolution 304 I (XI), il a modifié le texte de la résolution 76 (V) et prié le Secrétaire général de dresser avant chaque session de la Commission la liste des communications confidentielles et non confidentielles et de donner un bref aperçu de la teneur de chacune.

Dans sa résolution 1983/27, le Conseil a réaffirmé que la Commission était habilitée à examiner des communications confidentielles et non confidentielles relatives à la condition de la femme et l'a autorisée à désigner un groupe de travail chargé d'examiner les communications et d'établir un rapport à son intention.

Dans sa résolution 1993/11, le Conseil a réaffirmé que la Commission était habilitée à lui présenter des recommandations sur les mesures à prendre au sujet des nouvelles formes de la discrimination à l'égard des femmes et des tendances que révélaient les communications relatives à la condition de la femme.

Dans sa décision 2002/235, afin d'accroître l'efficacité de la procédure concernant les communications de la Commission, le Conseil a décidé :

a) Qu'à compter de sa quarante-septième session, la Commission nommerait à chacune de ses sessions les membres du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme pour la session suivante, afin qu'ils puissent se réunir de manière à permettre au Secrétariat de publier leur rapport trois jours avant l'adoption de l'ordre du jour par la Commission;

b) De prier le Secrétaire général :

i) D'informer les gouvernements de chaque communication les concernant qui serait examinée par la Commission et de leur donner au moins 12 semaines avant son examen par le Groupe de travail;

ii) De veiller à ce que les membres du Groupe de travail reçoivent à l'avance les listes des communications, y compris les réponses de gouvernements, le cas échéant, dont ils devraient tenir compte lors de l'établissement du rapport qu'ils soumettraient à la Commission pour examen.

Dans sa résolution [2009/16](#), le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de sa cinquante-quatrième session, la Commission nommerait les membres du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme pour une période de deux ans.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant la liste de communications confidentielles relatives à la condition de la femme ([E/CN.6/2014/SW/COMM.LIST/48/R](#) et [Add.1](#))

5. Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social

La Commission sera saisie d'une lettre du Président du Conseil économique et social concernant la suite donnée aux recommandations pratiques du Conseil et aux décisions prises par l'Assemblée générale dans sa résolution [68/1](#).

Conformément à la résolution [68/1](#), le Conseil économique et social invitera ses organes subsidiaires et les organes directeurs des fonds, programmes et institutions spécialisées à contribuer à ses travaux selon qu'il conviendra, compte tenu du thème retenu.

En 2014, le débat de haut niveau du Conseil économique et social aura pour thème « Régler les problèmes existants et nouveaux afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement », et il est proposé que le débat consacré à l'intégration soit consacré à l'urbanisation durable.

Documentation

Lettre adressée à la Présidente de la Commission de la condition de la femme par le Président du Conseil économique et social

Note du Secrétariat concernant l'application de la résolution [68/1](#) de l'Assemblée générale, sur le renforcement du Conseil économique et social ([E/CN.6/2014/10](#))

6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session, y compris la liste des documents qui lui seront présentés pour examen.

7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-huitième session

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission présentera au Conseil un rapport sur les travaux de sa cinquante-huitième session.

Annexe

**Membres de la Commission de la condition de la femme
à sa cinquante-huitième session (2014)**

(45 membres; mandats de quatre ans)

<i>Membre</i>	<i>Mandat expirant à la clôture de la session en</i>
Allemagne	2017
Argentine	2014
Bangladesh	2014
Bélarus	2017
Belgique	2015
Brésil	2016
Burkina Faso	2017
Chine	2016
Comores	2014
Cuba	2016
El Salvador	2014
Équateur	2017
Espagne	2015
Estonie	2015
États-Unis d'Amérique	2016
Fédération de Russie	2016
Finlande	2016
Gambie	2014
Géorgie	2015
Indonésie	2016
Iran (République islamique d')	2015
Israël	2017
Jamaïque	2015
Japon	2017
Lesotho	2017
Libéria	2015
Libye	2014
Malaisie	2014
Mongolie	2014
Niger	2016
Ouganda	2017
Pakistan	2017
Paraguay	2017

<i>Membre</i>	<i>Mandat expirant à la clôture de la session en</i>
Pays-Bas	2015
Philippines	2014
République centrafricaine	2014
République de Corée	2014
République démocratique du Congo	2015
République dominicaine	2016
Soudan	2016
Suisse	2017
Swaziland	2014
Thaïlande	2015
Uruguay	2014
Zimbabwe	2015
